

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI: NWS 11/37/95 - ÉFAI -

NOUVELLES HEBDOMADAIRES
Informations à l'attention du public

21 février 1995

FEMMES.

Des souffrances passées sous silence

Index AI: ACT 77/WU 01/95

Embargo: 7 mars 1995 à 00 h 01 GMT

À l'occasion de la Journée internationale de la femme, Amnesty International veut attirer l'attention sur le sort réservé aux femmes, ces « victimes invisibles des années 90 ». La discrimination sexiste dont elles font l'objet, profondément ancrée dans les mentalités, la répression de leur activités militantes, ainsi que les guerres et les conflits armés sont souvent à l'origine des violations de leurs droits fondamentaux, trop longtemps passées sous silence.

L'Organisation lance une vaste campagne mondiale sur ce thème dans le cadre de la préparation d'une Conférence des Nations unies sur les femmes, qui doit se tenir à Beijing en septembre. Le but est de placer la question des droits fondamentaux des femmes au premier rang des préoccupations de l'opinion publique et des gouvernements. Selon Amnesty International, il ne faut pas laisser ces derniers faire de belles déclarations, mais les forcer à agir.

« Jusqu'à présent, les gouvernements ont plus ou moins fermé les yeux sur les violations des droits fondamentaux des femmes ; certains sont même allés jusqu'à donner le feu vert à leur police ou à leur armée pour torturer ou violer, fait observer l'organisation de défense des droits de l'homme, qui ajoute : Ils laissent même entendre, ce qui est très préoccupant, qu'ils aimeraient limiter – au lieu de les promouvoir – les droits civils et politiques des femmes lors de la conférence des Nations unies. »

Dans le cadre de sa campagne, qui prévoit l'envoi de pétitions aux gouvernements du monde entier, Amnesty International appelle ces derniers à mettre en place un programme en 15 points destiné à promouvoir et à protéger les droits fondamentaux des femmes. Ce programme formule notamment les recommandations suivantes :

— la Conférence des Nations unies sur les femmes devrait formellement reconnaître la responsabilité des gouvernements dans toutes les violations commises par leurs agents contre les femmes, rappeler que toutes les normes internationales relatives aux droits de l'homme s'appliquent aux femmes, et proposer des mesures concrètes pour promouvoir les droits fondamentaux des femmes et empêcher qu'ils ne soient bafoués ;

— chaque gouvernement devrait sauvegarder les droits des femmes en cas de conflit armé et mettre un terme aux viols, aux sévices sexuels et à d'autres formes de torture et de mauvais traitements qui leur sont infligés par les agents de l'État ;

— chaque gouvernement devrait faire cesser les "disparitions" et les exécutions extrajudiciaires dont sont victimes les femmes et veiller à ce qu'elles ne soient plus persécutées en raison de leurs liens de parenté avec telle ou telle personne.

Ces recommandations se fondent sur un rapport de 117 pages publié dès le lancement de cette campagne, et dans lequel Amnesty International distingue trois situations qui mettent les droits des femmes plus particulièrement en péril : les guerres et les conflits armés, la répression de leurs activités militantes et les conséquences de la discrimination sexiste.

- Les femmes et la guerre. Dans les guerres et les conflits civils, les femmes sont souvent les cibles de représailles meurtrières et les premières victimes de viols et de sévices sexuels. Le viol est devenu une véritable arme de guerre. Les femmes et les enfants fuyant les conflits armés représentent 80 p. cent des réfugiés dans le monde : accorder leurs faveurs à un contrebandier, à un garde-frontières ou à un agent des forces de sécurité est souvent le prix que celles-ci ont à payer pour rester en vie.

- Les militantes. En tant qu'avocates ou en tant que militantes politiques, syndicales, ou autres, les femmes sont emprisonnées, torturées ou tuées, non pas en raison de leur sexe, mais parce qu'elles sont perçues comme une menace politique par les gouvernements. Parce qu'elles sont femmes, cependant, elles sont souvent soumises à des formes particulièrement abjectes de harcèlement, de torture ou de mauvais traitements.

- Femmes en péril. La discrimination à l'égard des femmes dans de nombreux pays signifie qu'elles risquent davantage que les hommes d'être victimes de violations de leurs droits fondamentaux et qu'elles ont moins de chances de les voir dénoncées sur la place publique. Ainsi, elles sont violées en détention, contraintes par la police de subir des examens de virginité, fouettées pour avoir enfreint les règles vestimentaires, et éventuellement lapidées à mort si elles commettent des « délits sexuels ».

« La toile de fond de ces violences est un monde dans lequel peu de pays traitent les femmes à égalité avec les hommes. Celles-ci sont doublement victimes du fait de leur vulnérabilité et de la discrimination dont elles font l'objet », souligne Amnesty International.

« Les femmes et les enfants, par exemple, forment la majorité des victimes de guerre, des réfugiés et des personnes déplacées, ainsi que des pauvres de ce monde », rappelle l'Organisation.

Malgré l'attitude indifférente ou répressive des gouvernements, le nombre d'organisations militant en faveur des droits fondamentaux des femmes a considérablement augmenté au cours des vingt dernières années.

Les femmes sont de plus en plus nombreuses à se battre en tant qu'avocates ou en militant au sein de l'opposition, de syndicats, d'associations ou d'organisations de défense

des droits de l'homme. Le combat mené par le Dr Manorani Saravanamuttu, mère d'un journaliste enlevé et assassiné à Sri Lanka en 1990, est le symbole de cette lutte.

Ignorant les menaces de mort proférées à son encontre, le Dr Manorani a joué un rôle de premier plan dans une manifestation de masse rassemblant quelque 25 000 mères de "disparus" à Sri Lanka.

« Ils voudraient vous voir vous terrer dans un coin et mourir de peur, expliquait-elle dans une interview accordée en 1991. Mais les femmes vous diront que, si elles restent seules, chez elles, elles deviennent folles de chagrin. Au moins, comme cela, nous faisons quelque chose. » |